



COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS – COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE | CONSEIL DE L'EUROPE



Council of Europe

Conseil de l'Europe



European Union

Union européenne

Strasbourg, 17 juin 2008

CommDH/NHRS(2008)15

Programme Conjoint Union Européenne – Conseil de l'Europe  
Constitution d'un réseau actif d'Institutions indépendantes non-juridictionnelles  
des droits de l'homme

**La protection des droits de l'homme des migrants irréguliers:  
le rôle des structures nationales des droits de l'homme**

**PROGRAMME**

**Atelier de travail pour les membres du personnel spécialisé des structures  
nationales des droits de l'homme  
Padoue, 17 – 19 juin 2008 (Hôtel Plaza)**

co-organisé par  
le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe  
et  
le Centre Interdépartemental pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples  
de l'Université de Padoue

University of Padua  
Interdepartmental Centre  
on Human Rights and the Rights of Peoples



Université de Padoue  
Centre Interdépartemental  
pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples

Mardi, 17 juin 2008

*Arrivée des participants à l'Hôtel Plaza à Padoue*

18.30 – 19.00 *Réception de bienvenue à l'Hôtel Plaza*

19.00 – 20.15 **Session d'ouverture**

**Remarques introductives**

par le Professeur Marco MASCIA, Directeur du Centre Interdépartemental pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples de l'Université de Padoue

**Les thématiques abordées dans l'atelier de travail et la définition des «migrants irréguliers»**

par Markus JAEGER, Adjoint au Directeur, Chef de l'Unité des Structures Nationales des droits de l'homme, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

**Les dimensions de la migration irrégulière en Europe**

par Stefano VALENTI, Centre Interdépartemental pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples de l'Université de Padoue, Administrateur du projet P2P

20.30 *Dîner a l'Hôtel Plaza*

Mercredi, 18 juin 2008

9.00 – 11.00 **Séance de travail 1: Les standards juridiques internationaux applicables aux migrants irréguliers**

Séance présidée par le Professeur Jean-François AKANDJI-KOMBE, Doyen de la Faculté de Droit, Université de Caen Basse-Normandie, membre du Réseau Académique sur la Charte Sociale Européenne

**Migrants irréguliers : un schéma des droits applicables**

par Philip HAYWOOD, Avocat, Doughty Street Chambers, Londres, GB

**La jurisprudence de la CEDH se rapportant aux droits des migrants irréguliers**

par Catherine MEREDITH, Juriste, Centre AIRE, Londres, GB

Discussion

11.00 – 11.30 *Pause café*

11.30 – 13.00 **Séance de travail 2: Les politiques internationales à l'égard des migrants irréguliers**

Séance présidée par: Catherine MEREDITH

**Politiques de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE pour la prévention de la traite d'êtres humains**

par le Professeur Paola DEGANI, Faculté de Sciences Politiques, Centre Interdépartemental pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples de l'Université de Padoue

Discussion

13.00 – 15.00 *Déjeuner (buffet à l'Hôtel Plaza)*

15.00 – 16.15 **Séance de travail 3: La protection des droits des migrants irréguliers à leur arrivée**

Présidence de séance et remarques introductives: Delphine FREYMANN, Unité des SNDH, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Administrateur du projet P2P

**La protection offerte par le Médiateur d'Espagne**

Par Elena ARCE JIMENEZ, Bureau du Médiateur d'Espagne, membre du réseau d'experts des INDH en matière de l'asile et migration

**La protection offerte par les ONG en l'absence d'institutions nationales des droits de l'homme en Italie**

par Tana de ZULUETA, ancien membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, membre du Comité Italien pour la protection et promotion des droits de l'homme, Italie

Discussion

16.15 – 16.45 *Pause café*

16.45 – 18.00 Suite de la discussion

19.30 – 20.30 *Concert de musique de chambre*

20.30 *Dîner (à l'Hôtel Plaza)*

Jeudi, 19 juin 2008

9.00 – 11.00 **Séance de travail 4: La protection des droits des migrants irréguliers pendant leur séjour**

Présidence de séance et remarques introductives: Laurent ZANOTELLI, Administrateur, Bureau de l'Ombudsman National, Luxembourg

**La protection offerte en Europe, mesurée selon les standards de la Charte Sociale Européenne**

par le Professeur Jean-Francois AKANDJI-KOMBE

**La protection offerte par les structures nationales des droits de l'homme de Grèce**

par Lydia BOLANI, Administratrice juridique, Commission nationale grecque pour les droits de l'homme

11.00 – 11.30 *Pause café*

**11.30 – 13.00 Séance de travail 5: La protection des droits des migrants irréguliers au moment de leur départ**

Présidence de séance et remarques introductives: Klaus FREUDENSCHUSS, Conseiller juridique, Bureau du Conseil de l'Ombudsman autrichien

**La protection offerte par les structures nationales des droits de l'homme et les ONG de France**

par Hélène GACON, Présidente de l'ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), France

**La protection offerte dans l'absence de structures nationales des droits de l'homme en Italie**

par Davide CORAZZINI, Chef du bureau d'immigration, Préfecture de police à Padoue, Ministère de l'Intérieur d'Italie

Discussion

**13.00 – 13.45 Conclusions de l'atelier de travail**

par Markus JAEGER

**13.45 Clôture de l'atelier de travail**

par le Professeur Antonio PAPISCA, Centre Interdépartemental pour les Droits de la Personne et les Droits des Peuples de l'Université de Padoue

14.00 – 15.00 *Déjeuner (buffet à l'Hôtel Plaza)*

15.00 – 19.00 *Visite guidée de la ville de Padoue ou transfert à Venise*

20.30 *Dîner (Restaurant Alle Piazze Da Giorgio)*

Vendredi, 20 juin 2008

*Départ de l'hôtel Plaza*